



Bon à savoir !

Un nouvel appartement – pour auto-payeurs



Quand suis-je auto-payeur ?

Tu es auto-payeur, si tu as déjà un emploi, tu ne reçois plus d'argent venant de l'office des services sociaux, du centre d'emploi (Jobcenter) ou Bafög. Avec un emploi sûr, tu as plus de chances de trouver rapidement un appartement. Dans ce cas tu dois payer tout seul. Voici quelques conseils de comment et où obtenir de l'aide.



Qu'est-ce que j'ai besoin ?

En tant qu'auto-payeur, tu as besoin des choses suivantes pour location.

- Bulletin de paie des trois derniers mois
- Information sur ta Schufa : dans ce papier, il est indiqué si tu es endetté ou pas. Beaucoup de propriétaires veulent le savoir avant de te louer l'appartement. Une fois par an tu peux avoir ces informations gratuitement.

Important : tu as besoin de ce document conformément à l'article 15 DS-GVO.

Pour l'obtention gratuite, clique ce lien :

https://www.meineschufa.de/index.php?site=11_3&via=menu

Conseils et astuces

- ✓ Mets en place un ordre permanent pour le loyer.
- ✓ Demande au propriétaire s'il est possible de payer la caution pour l'appartement en versement mensuel.
- ✓ Prends des photos de tout ce qui peut être vu comme dommage dans l'appartement.
- ✓ Utilise EBay Kleinanzeige pour la recherche des meubles
- ✓ Le café-conseil de Fluchtraum Bremen e.V. peut t'aider pour faire ces demandes.



Comment peux-tu payer cela ?

Le loyer est cher ? As-tu besoin de meubles ? Pour ça, tu peux demander de l'argent :

- Allocation de logement: C'est l'argent extra pour les personnes à faible revenu. Tu peux trouver la requête sur ce site Web des autorités Sénatoriale:

<https://www.bauumwelt.bremen.de/sixcms/detail.php?gsid=bremen213.c.3573.de>

Cela peut prendre un peu de temps avant de recevoir une réponse. Alors c'est mieux de faire ta demande dès que tu as un rendez-vous.

- Équipements de bases au bureau des services sociaux : Emménages-tu dans ton premier appartement? alors c'est possible de demander de l'argent pour des meubles. Mais tu peux le demander qu'une seule fois. Tu peux le faire même si tu ne reçois rien du bureau des services sociaux.